

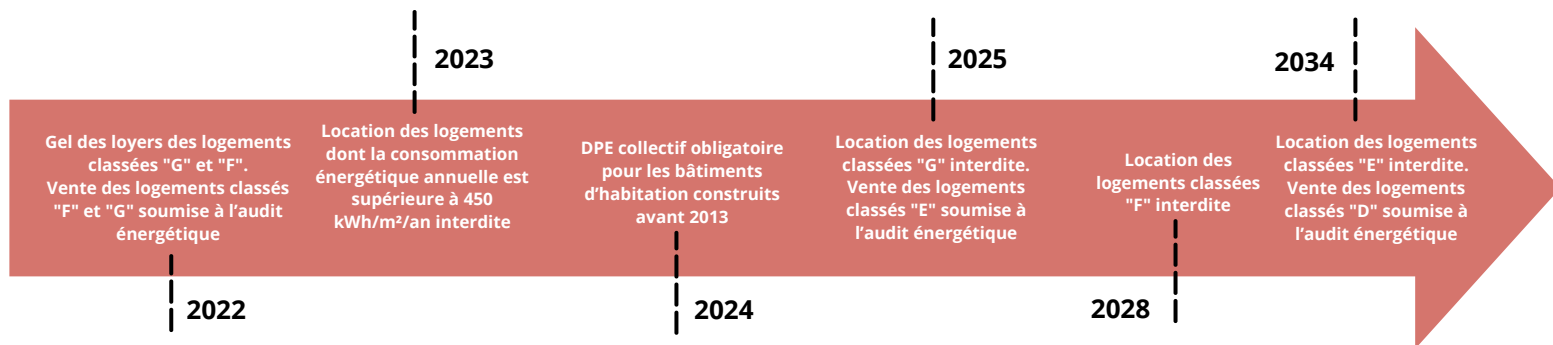
COGF Groupe est un bureau d'études spécialisé dans les solutions d'efficacité énergétique

Nous accompagnons l'ensemble de nos clients vers la performance et l'excellence énergétique à travers des solutions d'accompagnement innovantes et actualisées. COGF Groupe propose de nombreux services tels que le contrôle COFRAC sur site et par contact, l'audit énergétique, le contrôle conformité des dossiers de Certificats d'Économies d'Énergies et les enquêtes de satisfaction clients / bénéficiaires.

PÔLE AUDIT ÉNERGÉTIQUE

NOUVELLES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ET OPPORTUNITÉS

COGF Groupe intervient dans la maîtrise de l'énergie à travers son activité d'Audit Énergétique. L'objectif d'un audit énergétique est de dresser un bilan des performances énergétiques de tout type de bâtiment : analyser les consommations énergétiques, identifier les actions prioritaires sur le(s) bâtiment(s) et les systèmes existants ou futurs, connaître les possibilités d'utilisation d'énergies renouvelables, estimer les coûts des éventuels travaux et définir les aides financières mobilisables. Repérer les déperditions énergétiques permet ensuite de cibler les travaux de rénovation énergétique nécessaires pour améliorer la qualité du bâtiment.



POURQUOI RÉALISER UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE ?



- Bien appréhender votre projet de rénovation
- Améliorer votre confort thermique et acoustique
- Faire les bons choix pour faire des économies d'énergie
- Augmenter la valeur immobilière de votre bien
- Réduire l'empreinte environnementale de votre bâtiment
- Scenario adapté à votre projet de rénovation énergétique
- Scenario bonus sortie de passoire énergétique
- Scenario bonus bâtiment basse consommation (BBC)
- Calcul estimatif du coût et du gain énergétique après travaux

LES AIDES POUR L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE

Sous réserve de faire appel à une entreprise « RGE », l'audit énergétique peut être utilisé pour les dossiers de demande d'aides à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov', CEE, PTZ, Région, etc.) :



Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et Résilience ».

Loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne dans le domaine du développement durable

Directive 2012/27 du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique

L'audit Énergétique

MÉTHODOLOGIE DE L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE

COGF Groupe vous accompagne dans la réalisation et la mise en place d'Audit Énergétique à travers un programme de travaux défini, planifié, et chiffré respectant une méthodologie éprouvée :

1

ÉTUDE DU PÉRIMÈTRE

Il s'agit alors de déterminer quels sont les bâtiments concernés, les différents intervenants, le projet pour lequel l'audit énergétique est réalisé, le planning d'intervention et la mise en place des dossiers de prise en charge MaPrimeRénov'.

2

COLLECTE DES DONNÉES

- Analyse du confort d'hiver et d'été
- Mesure du renouvellement d'air
- Évaluation de l'acoustique et éclairage
- Projets de vie, composition de la famille
- Projets de travaux (type d'énergie, matériaux, systèmes...)
- Subventions ou crédits déjà obtenus
- Autres documents (DPE, plans, factures, devis travaux...)

3

VISITE SUR SITE

Un auditeur énergétique vient sur site pour relever les caractéristiques énergétiques du bâtiment (parois, fenêtres, chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation, les systèmes d'automatisation et de contrôle du bâtiment) et son environnement (fleuve, altitude, ect.) avec le matériel adapté.

Lors de la visite d'audit énergétique nous échangerons également avec vous sur le contexte et les facteurs d'influences de vos consommations.

4

ÉTAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

Analyse des consommations, modes de gestion, calcul avec un moteur de calcul réglementaire (THCE-EX) de la situation énergétique de référence (état initial). Le rapport détaille l'état des lieux des différents postes de consommation (situation et état du bâti, mode de chauffage et production de chaleur, gestion du chauffage et régulation, ventilation et étanchéité à l'air, coûts annuels d'exploitation).

5

PLAN D'ACTION ET FINANCEMENT

Le rapport contient une synthèse des résultats, des recommandations ainsi que les propositions de travaux avec coûts prévisionnels, les économies d'énergie attendues, l'impact financier et leur cohérence globale. Les préconisations tiennent compte des recommandations de performance minimales, de moyenne de coûts de travaux et d'entretiens relevés, des différentes aides possibles (CEE, MPR, PTZ, région, etc.), des labels possibles et du seuil de rentabilité.

6

RAPPORT ET RESTITUTION D'AUDIT

Après analyse de l'étude terrain, l'auditeur explique et remet un rapport de synthèse avec 3 scénarios de travaux avec plusieurs usages et une liste de recommandation visant à inciter les occupants à développer des comportements sobres en énergie.

La synthèse doit permettre pour le client de comprendre facilement quel est l'impact d'une rénovation utilisation d'une notation explicite (couleur de feux, étoiles/soleil, notation compréhensible, etc.).

CONFORMITÉ DE L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE

- L'Audit énergétique doit être réalisé par un auditeur RGE
- L'Audit énergétique doit être fait avec un logiciel utilisant la méthode ThCE ex
- L'Audit énergétique doit être validé par un inspecteur COFRAC avant travaux
- Le dossier final doit contenir : La fiche de renseignement, la fiche de relevé sur site, le rapport d'Audit
- La synthèse d'Audit présente un état détaillé des économies d'énergies

COGF Groupe

50 rue de l'Ourcq, 75019 Paris

RCS N° : 817 737 620 - N° ORIAS : 2000 2377

Téléphone : 01 84 88 71 08 - contact@cogf-groupe.com

Annexe au certificat n° : 22 04 4714

Délivrée le : 01/04/2022
Validité : 01/04/2023

**Liste des qualifications OPQIBi
avec mention « RGE » détenues par :**

COGF GROUPE
50 rue de L'Ourcq
75019 PARIS

Qualification(s) **RGE**

► **Qualification(s) Probatoire(s) attribuée(s) sur la base du référentiel de l'OPQIBi**

1911 Audit énergétique *maisons individuelles*

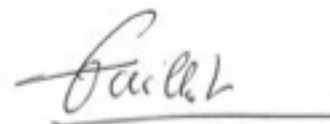
Signature du Responsable



Cachet de l'OPQIBi

OPQIBi
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
104 rue Réaumur
75002 PARIS
☎ 01 55 34 96 30 - 📠 01 42 36 51 90

Le Président de l'OPQIBi



François Guillot

08/04/2022

COGF Groupe

50 rue de l'Ourcq, 75019 Paris
RCS N° : 817 737 620 - N° ORIAS : 2000 2377
Téléphone : 01 84 88 71 08 - contact@cofg-groupe.com